



Agence régionale Énergie Climat
Accélérateur de la transition énergétique

MARCHÉ DE SERVICES

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
Conformément aux dispositions
de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015

Consultation adaptée

Prestation de montage de vidéos des Assises Régionales de l'Énergie en Occitanie

Organisme qui passe le marché :

SPL AREC OCCITANIE

14 rue de Tivoli

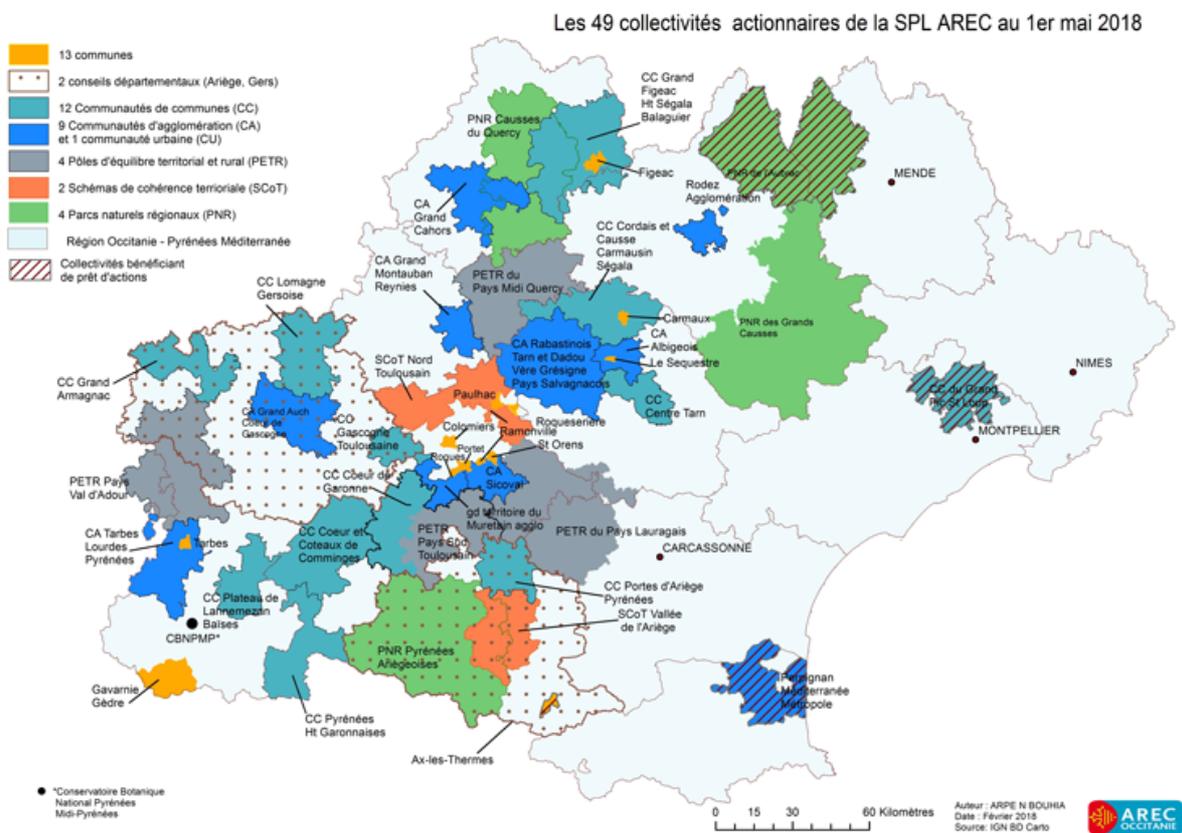
31000 Toulouse

Immatriculation : 809 415 243 R.C.S. Toulouse

Présentation de l'AREC Occitanie

Créée en mai 2018, l'Agence régionale Énergie Climat Occitanie est formée d'une SEM et d'une Société Publique Locale (SPL) : la SPL AREC Occitanie, entreprise dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités locales ou de leurs groupements. Quasi-régie, elle est considérée comme le prolongement de leurs services techniques dans les domaines de l'énergie et du climat et n'est pas mise en concurrence. Les propositions de prestations de la SPL AREC Occitanie sont construites en accord étroit avec ses actionnaires, tant sur les plans techniques que financiers. Elles aboutissent en tenant compte des objectifs et des besoins des actionnaires, et de leurs moyens techniques et financiers.

A la suite des fusions de communautés de communes intervenues au 01 mai 2018, son actionnariat comprend 49 actionnaires.



Son ambition est d'être l'accélérateur de la Transition énergétique sur le Territoire de l'Occitanie.



1. Contexte de la mission

Dans le cadre de sa feuille de route Région à Energie Positive à l'horizon 2050, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a confié à l'AREC Occitanie un ensemble de missions parmi lesquelles l'assistance à l'organisation des événements régionaux de la transition énergétique 2018 -2019

Parmi ces événements, l'AREC Occitanie a contribué en décembre 2017 à l'organisation des Assises régionales de l'Energie sur le site du salon Energaïa à Montpellier. L'AREC Occitanie contribuera également à l'organisation des Assises régionales de l'Energie 2018 et 2019 (toujours à Energaïa à Montpellier)

Il s'agit d'événements de format conférence sur une après-midi (14h - 17h), qui réunissent environ 200 personnes, professionnels de l'énergie et des collectivités locales. Ces assises se situent dans une démarche de mobilisation large des acteurs des territoires autour d'un objectif commun : devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici à 2050.

Ces Assises sont filmées par l'organisateur du salon Energaïa et les rushes remis à la Région Occitanie.

2. Format et contenu de la mission

La prestation objet de la présente consultation consiste, pour les éditions 2017, 2018 et 2019 des Assises régionales de l'énergie, à partir des rushes fournis par nous, dans le montage d'une vidéo de 3' qui sera présentée en ouverture de l'édition suivante. **Ainsi la vidéo de l'édition 2017 devra être présentée lors de l'édition 2018, le 11 décembre 2018**

L'habillage et le ton de ces vidéos devront rejoindre ceux des films déjà réalisés pour la Région Occitanie dans le cadre de la trajectoire Région Occitanie à Energie Positive (REPOS).

Exemple : https://www.youtube.com/watch?v=c3MTcY5Q_k0

3. Clause de réserve de propriétés des livrables

Le soumissionnaire, en répondant à la présente consultation, s'engage par avance à céder ses droits patrimoniaux sur les créations réalisées pour cette mission à l'AREC.

Les droits patrimoniaux se composent du droit de reproduction et du droit de représentation des créations tels que définis aux articles L.122-2 et L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le prestataire cède à la l'AREC la totalité des droits de reproduction y compris d'adaptation par tout procédé technique de fixation des créations, actuel ou à venir, et notamment par impression, procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique, numérique ou électronique, site internet.

Le prestataire cède à l'AREC, la totalité des droits de représentation par tout procédé actuel et à venir, et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, et diffusion internet.

4. Contenu de l'offre

Le prestataire fournira une note explicative synthétique ainsi que les documents ou outils de présentation associés. Une attention particulière sera portée aux références du prestataire dans ce type de prestation.

L'offre comportera :

- les noms et curriculum vitae du responsable de la mission et des autres intervenants ;
- une présentation de la structure du candidat : conseil, **références** (liens vers des vidéos réalisées), exemples d'accompagnements
- le descriptif de la démarche éco-responsable de l'entreprise
- un chiffrage détaillé poste par poste

La proposition sera complétée d'un point de vue administratif par :

- une lettre de candidature selon le formulaire DC1 en annexe.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement autorisant la poursuite d'activité ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou KBis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ;
- les pièces prévues par l'article D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger ;

5. Conditions de la consultation

La SPL AREC Occitanie, de par ses statuts n'a pas d'obligation de lancer d'appel d'offre public mais doit justifier d'une mise en concurrence systématique pour toutes prestations extérieures. Elle applique cependant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

6. Critères de sélection

- Qualité de la proposition (composition de l'équipe, références, compétences, matériels, innovation, pistes graphiques) : 50 %
- Prix : 40%
- Démarche éco-responsable du prestataire : 10 %

7. Délais et conditions de remise de l'offre

La remise des dossiers est attendue pour le 19 octobre 2018 avant 16 h.

Par :

- courriel avec accusé de réception à *edart.r (at) arec-occitanie.fr* : avec, dans l'objet, la mention : « Réponse à la consultation travaux de montage des vidéos des Assises régionales de l'énergie »

ET :

- par courrier sous pli cacheté ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SPL AREC Occitanie

A l'attention de Régis EDART

« Réponse à la consultation travaux de montage des vidéos des Assises régionales de l'énergie »

14 rue de Tivoli 31000 TOULOUSE

Les plis qui seraient reçus par l'AREC après la date et l'heure limite précisées ci-dessus, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'expéditeur.

Lors de l'ouverture des plis, si l'AREC constate que des pièces dont la production était demandée sont incomplètes, l'offre sera considérée comme nulle et les candidatures concernées seront rejetées.